

**OK, vous
êtes jeune...**



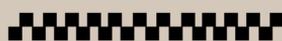
**mais sans le savoir,
vous construisez déjà
votre retraite !**

Dès mon premier emploi je travaille = je cotise

Vos cotisations permettent aux régimes de retraite d'ouvrir un compte à votre nom qui servira à calculer vos droits à la retraite.



Vos périodes de service civique et vos missions de volontariat international peuvent aussi compter.
Conservez vos justificatifs 1



Vos études et vos stages peuvent compter pour la retraite uniquement si vous les rachetez 2



Délai limité



- 1 Ces justificatifs sont nécessaires pour prendre en compte ces périodes.
- 2 Le délai de rachat de vos stages est limité renseignez-vous dès maintenant !

Même si la retraite est loin chaque étape compte !



Délai limité

Jeunes parents

Vous pouvez partager
les trimestres d'éducation **mais** :

***faites votre choix dans le délai de
6 mois à partir du 4^e anniversaire de l'enfant*** Ⓜ

Dès aujourd'hui créez
votre espace personnel sur

www.lassuranceretraite.fr

Vous pourrez :
consulter votre carrière,
certifier votre parcours professionnel,
simuler le coût d'un rachat de trimestres,
connaître les conditions de partage
des trimestres d'éducation, etc.



Ⓜ Sans démarche, ils seront automatiquement attribués à la mère.

VOUS cherchez un emploi ?



Démarquez-vous des autres candidats et
montrez votre maîtrise du numérique !
Grâce à notre service

≡ **Certifier mon parcours
professionnel** ≡

Très apprécié des recruteurs,
nous leur garantissons les informations
indiquées sur votre CV !

EN SAVOIR +

